



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques
Pôle de Coordination et d'Instruction
Cellule Développement Durable**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LARDIER ET VALENCA.

Projet de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires

déposé par la SAS Carrières et Ballastières des Alpes aux lieux-dits « Plan de Lardier » et « L'Isclé »

Par arrêté n° 2023-DPP-CDD- 46 du **23 JUIN 2023**, a été prescrite une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de LARDIER ET VALENCA, déposée par la SAS Carrières et Ballastières des Alpes – Carrière La Saulce- Plan de Vitrolles -054110 LARDIER ET VALENCA, d'une durée de 32 jours, du 31/07/2023 au 31/08/2023 inclus.

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de SAS Carrières et Ballastières des Alpes – Carrière La Saulce- Plan de Vitrolles -054110 LARDIER ET VALENCA. Tel :04.92.54.21.33 -mail : jerome.bozzarelli@eurovia.com

M. Roger SARRADE, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Marseille du 16 juin 2023.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact correspondante ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de LARDIER et VALENCA soit les lundi matin de 9h 00 à 12h00, mardi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h00 ou sur le site internet de la Préfecture: www.hautes-alpes.gouv.fr (rubrique politiques publiques-environnement et risques naturels et technologiques-enquêtes publiques-enquêtes environnementales-dossier d'enquête).

Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Alpes 28, rue Saint-Arey – 05011 Gap Cedex, tous les jours de 9 h à 11 h 30 à l'effet de consulter cette version dématérialisée.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles, pendant la durée de l'enquête :

-sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie De LARDIER et VALENCA aux heures d'ouverture de la mairie : les soit les lundi matin de 9h00 à 12h00, mardi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h00

- par écrit au commissaire enquêteur en mairie- le Collet – 1 place de la mairie - 05110 Lardier et Valença

-par voie électronique à l'adresse suivante: pref-carriere-lardieretvalenca@hautes-alpes.gouv.fr.

Le public pourra également rencontrer le commissaire enquêteur qui siègera en Mairie de LARDIER et VALENCA:

- Le lundi 31/07/2023 de 9H00 à 12H00
- Le mardi 8 /08/2023 de 13H30 à 17H00
- Le lundi 21/08 /2023 de 9H00 à 12H00
- Le jeudi 31/08/2023 de 13H30 à 17H00

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de LARDIER et VALENCA et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques- cellule développement durable) ou sur le site internet de la Préfecture www.hautes-alpes.gouv.fr.

Le préfet des Hautes-Alpes se prononcera à l'issue des résultats de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale.

Le préfet,

~~Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes Alpes~~

~~ESTO MINE~~ **Benoît ROCHAS**